

Foire aux questions

Qu'est-ce que le Prix du civisme et du respect du lieutenant-gouverneur?

Le Prix du civisme et du respect du lieutenant-gouverneur reconnaît les élèves néoécossais de la maternelle à la 12^e année qui ont fait preuve de leadership et de dévouement pour la création de milieux sécurisés et favorisant l'intégration dans les écoles et les communautés de la Nouvelle-Écosse.

Qui est admissible au prix?

Les élèves de la Nouvelle-Écosse de la maternelle à la 12^e année sont admissibles à être mis en candidature à ce prix.

Combien de prix sont remis aux élèves/équipes?

Dix-huit prix peuvent être remis chaque année, c'est-à-dire deux pour chaque conseil scolaire et deux pour le conseil Mi'kmaq Kina'matnewey (MK). Il y aura un prix individuel pour un élève et un prix d'équipe pour deux ou plusieurs personnes. (Les équipes peuvent inclure des adultes.) Deux prix supplémentaires pourront être attribués si un récipiendaire est choisi dans le système des écoles privées ou le programme d'enseignement à domicile.

À quel moment la bourse et le certificat seront-ils présentés aux élèves/équipes?

Les prix seront remis aux élèves/équipes lors d'une réception qui se tiendra le mercredi 9 mai 2018.

Comment les élèves/équipes sont-ils mis en candidature à ce prix?

Les élèves ou les équipes admissibles doivent être mis en candidature par une autre personne, et la candidature doit inclure deux formulaires de références pour être admissible.

L'auteur de la mise en candidature doit :

- remplir le formulaire de mise en candidature et fournir la lettre de mise en candidature;
- recueillir les deux formulaires et lettres de références;
- faire signer le formulaire de mise en candidature par l'élève mis en candidature et son parent ou tuteur;
- faire parvenir la trousse complète par la poste ou la livrer en personne au comité de sélection du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Dans le cas d'une équipe, tous les membres de l'équipe mise en candidature doivent remplir et signer le formulaire de mise en candidature, ainsi que leurs parents ou tuteurs. On demande à la personne qui présente la candidature de désigner deux personnes de l'équipe qui représenteront l'équipe à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à la résidence du lieutenant-gouverneur.

Qui peut présenter la candidature d'un élève ou d'une équipe?

Toute personne autre que le candidat ou les personnes qui fournissent une référence pour le candidat ou l'équipe.

Qui peut fournir une référence?

Une des références doit être fournie par un enseignant, un conseiller scolaire ou un administrateur scolaire, et l'autre référence peut être fournie par un ami, un membre de la famille, un employeur, un membre d'un organisme communautaire ou autre organisme extérieur, ou une personne qui a été touchée par les efforts du candidat et par son dévouement envers la création de milieux sécurisés et favorisant l'intégration dans les écoles et les communautés de la Nouvelle-Écosse.

Quelle est la date limite pour la mise en candidature des élèves/équipes?

La date limite pour la présentation des candidatures est le mardi 3 avril 2018.

À quel moment les élèves/équipes seront-ils avisés s'ils ont été choisis comme récipiendaires du Prix du civisme et du respect du lieutenant-gouverneur?

Les élèves/équipes seront avisés par écrit au plus tard le vendredi 20 avril 2018.

De quelle façon les récipiendaires du prix seront-ils choisis?

Les récipiendaires seront choisis par un comité consultatif de partenaires en éducation formé de représentants des organismes suivants :

- le bureau du lieutenant-gouverneur;
- le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance;
- le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse;
- l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse;
- la Fédération des associations foyer-école de la Nouvelle-Écosse;
- la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse.

Qu'en est-il des élèves/équipes suivant un enseignement à domicile?

L'élève/équipe qui suit un enseignement à domicile est admissible à ce prix à condition d'être inscrit(e) auprès du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. Dans ce cas, la référence scolaire peut être fournie par un parent ou un autre adulte qui offre du soutien scolaire à l'élève/équipe.

Qu'en est-il des élèves/équipes inscrits en école privée?

Les élèves/équipes inscrits en école privée de la Nouvelle-Écosse sont admissibles à ce prix. Dans ce cas, la référence scolaire peut être fournie par un parent ou un autre adulte qui offre du soutien scolaire à l'élève/équipe.

Est-ce qu'un élève/une équipe peut être mis(e) en candidature plusieurs fois ou recevoir plus d'un prix?

Un élève/équipe qui est mis en candidature mais **qui ne reçoit pas** le prix peut être mis en candidature de nouveau pour le même projet ou la même activité. Un élève qui est mis en candidature et **qui reçoit** le Prix du civisme et du respect du lieutenant-gouverneur peut être mis en candidature de nouveau, mais pour une initiative différente de celle pour laquelle il a déjà reçu le prix.

Est-ce que les renseignements personnels de l'élève /équipe seront publiés?

Le formulaire de mise en candidature inclut une disposition sur le consentement, qui doit être signée par un parent ou un tuteur, au sujet de la divulgation de certains renseignements personnels. Cette disposition stipule que le nom du récipiendaire, son école, son année scolaire, des renseignements sur ses contributions positives et sa photo seront utilisés dans les annonces publiques, dans les journaux et sur le site Web du gouvernement de la Nouvelle-Écosse lorsque les récipiendaires seront annoncés.